

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1904

19 août 2011

SOMMAIRE

Alpha Trains Holdco II S.à r.l.	91366	MGP Craven S.à r.l.	91366
Alpha Trains Luxembourg S.à r.l.	91346	MGP Idaho S.à r.l.	91367
Arco Holding S.A.	91346	MGP Jack S.à r.l.	91373
Artsystem 2	91363	Miltonia S.à r.l.	91381
BankMed Cedar Funds	91381	Moselle S.A.	91381
Bargo S.à r.l.	91382	Moseltank A.G.	91388
Bisserwee S.A.	91392	MSK Réalisations	91376
BRE/Blue Finance S.à r.l.	91382	Multipoints Investments S.A.	91388
C-Cap Invest A.G.	91374	Müpro (Luxembourg) S.à r.l.	91389
Clerical Medical Europe Financial Services B.V. Luxembourg Branch	91376	NBG Asset Management Luxembourg ...	91363
Eastern Finance Corporation S.A.- SPF ..	91359	Nelia Investments S.à r.l.	91389
EAVF Mustang S.à r.l.	91358	N.G.E. S.A.	91389
EAVF Mustang S.à r.l.	91347	Nordbat S.A.	91390
EAVF Mustang S.à r.l.	91350	Norwest Union S.A.	91347
Ebony Holding S.à r.l.	91346	NREP Transactions Holding 1 S.à r.l.	91376
Ecotropic Consulting S.A.	91360	NREP Transactions Holding 2 S.à r.l.	91390
Elixia Holding S.à r.l.	91346	NREP Transactions Holding 3 S.à r.l.	91390
Fighting aids	91376	NREP Transactions Holding 4 S.à r.l.	91390
Florijn S.A., SPF	91347	NREP Transactions Holding 6 S.à r.l.	91391
Gaai Holding S.A., SPF	91347	Ongoing International	91350
Gefonds (Lux) et Cie S.C.A.	91367	Paradise Game Ranch S.A.	91388
GNT - Lux S.A.	91358	Paradise Game Ranch S.A.	91391
Hedan S.A.	91348	Parc Breidfeld sàrl	91392
Heron City S.à r.l.	91350	Parinox S.A.	91392
Lands Improvement Holdings Luxem- bourg S.à r.l.	91359	Participations et Promotions S.A.	91392
Luxembourg Fund Labelling Agency	91361	Royal St Andrews S.A.	91389
Mare Onda S.A.	91391	Tottenham Hale S. à r. l.	91375
Meaco S.A., SPF	91391	Trimandre S.à.r.l.	91390
Merloni Progetti International S.A.	91375	Universal Wind S.à r.l.	91347
MGJL Sub Co 1 (Lux) S.à r.l.	91375	Ureit S.à r.l.	91374
MGJL Sub Co 2 (Lux) S.à r.l.	91377	Vestia S.à r.l.	91378
MGP Artemis II S.à r.l.	91365	Vestia S.à r.l. - SPF	91378
		Zeta Capital Management Sàrl	91348

Arco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 81.028.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 27 mai 2011

1. Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration, venus à échéance, de M. Eric MAGRINI n'ont pas été renouvelés.
2. Le mandat d'administrateur, venu à échéance, de M. Philippe TOUSSAINT n'a pas été renouvelé.
3. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
4. Monsieur David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
5. M. Xavier SOULARD a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
6. M. Xavier SOULARD a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 22 juin 2011

Pour extrait sincère et conforme

Pour ARCO HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011085248/25.

(110096225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Alpha Trains Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.872.

Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 21 juin 2011

Par les résolutions du 21 juin 2011, l'associé de la société a décidé:

- D'accepter la nomination de M. Jan Vanhoutte, en tant que gérant de la Société, prenant effet en date du 21 juin 2011.

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- M. Mark Hatherly, Gérant, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- M. Rolf Althen, Gérant, demeurant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- M. Paul Longman, Gérant, demeurant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- M. Jan Vanhoutte, Gérant, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2450 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011088941/18.

(110099948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

**Elixia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi,
(anc. Ebony Holding S.à r.l.)**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 160.877.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62079 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011085340/11.

(110096238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Florijn S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.125.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011085383/10.

(110096332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Gaai Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 35.405.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011085395/10.

(110096224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Universal Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.618.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011085676/10.

(110096241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

EAVF Mustang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.614.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2007 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 29 mars 2010 sous la référence L100044506.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2011085846/13.

(110096401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Norwest Union S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 75.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088495/9.

(110099184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Hedan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.548.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire le, 17 juin 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir

- Galina Incorporated, dont le siège social est situé à Wickhams Cay 1, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, de son poste de Commissaire aux comptes.

- Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, The Netherlands, demeurant professionnellement au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de son poste d'Administrateur A,

- Monica Tiuba, née le 18 novembre 1978 à Salvador, Brazil, demeurant professionnellement au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de son poste d'Administrateur B,

- Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgium, demeurant professionnellement au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de son poste d'Administrateur B.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Rachel Lavine, née le 9 décembre 1965 à Ramat Gan, Israel, demeurant professionnellement au World trade Center, Tower c, 9th floor, Strawnskylaan 941, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands, au poste d'Administrateur A,

- Jean Lambert, né le 2 mai 1952 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur B,

- Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur B,

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011085421/35.

(110096233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Zeta Capital Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 161.653.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Cesare Adelfo ZINGONE, directeur de sociétés, né à Londres (Grande-Bretagne), le 26 février 1970, demeurant professionnellement à I-00186 Rome, Via in Lucina 10.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ZETA CAPITAL MANAGEMENT SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque formé que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En l'occurrence la société sera «Investment Advisor» du Fonds d'Investissement spécialisé (SIF) dénommé LFP Prime Sicav SIF - ZETA Investment Fund.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites par Cesare Adelfo ZINGONE, directeur de sociétés, né à Londres (Grande Bretagne), le 26 février 1970, demeurant professionnellement à I-00186 Rome, Via in Lucina 10.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Cesare Adelfo ZINGONE, directeur de sociétés, né à Londres (Grande Bretagne), le 26 février 1970, demeurant professionnellement à I-00186 Rome, Via in Lucina 10.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Zingone et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 30 mai 2011. Relation EAC/2011/7123. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): Thoma.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 8 juin 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011088921/73.

(110099279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

EAVF Mustang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.614.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2008 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 29 mars 2010 sous la référence L100044505.04

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2011085844/14.

(110096398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Ongoing International, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 138.363.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 15 juin 2011

Il est décidé de réélire KPMG Audit, 9 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'une an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié conforme et sincère

Pour ONGOING INTERNATIONAL

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2011087010/15.

(110096331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Heron City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.287.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of May.

Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) Mr. Jonathan Ottley SHORT, Company Director, born on 19 July 1961 in Bromley, United Kingdom, residing at 18 Highbury Terrace, London N5 1UP, United Kingdom,

(2) Mr. Andrew David THORNTON, Chief Executive Officer, born on 1 March 1967 in Wakefield, United Kingdom, residing at 1A Shepherd Market, London W1J 7PA, United Kingdom,

(3) Mr. Ludovic Christian Michel Marie BERNARD, Investment Manager, born on 6 June 1976 in Levallois-Perret, France, residing at 4 Bridel Mews, London N1 8AR, United Kingdom,

(4) Mrs. Devaki PERERA, Accountant, born on 1 December 1969 in Colombo, Sri Lanka, residing at 93 Dollis Road, London N3 1RE, United Kingdom,

All of them here represented by Mrs. Fatiha Wagner, Manager, with professional residence at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, by virtue of four (4) proxies given under private seal.

Which proxies will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The above named parties represented as stated hereabove have declared their intention to constitute by the present deed a "société à responsabilité limitée" and to draw up the Articles of Association of it as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Corporate object. The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian of other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the private issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity, instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) of by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law,

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination HERON CITY S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid up capital

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500-) represented by 125,000 (one hundred twenty-five thousand) shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each (hereafter the «Shares»).

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; Insofar as Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

Any manager may represent another manager at any board meeting.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of June at 3.00 P.M.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory regulations

The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 31 December 2011.

Subscription and Payment

The statutes having thus been established, the parties appearing, represented as stated hereabove declare to subscribe the whole capital as follows:

(1) Mr. Jonathan Ottley SHORT declared to subscribe to sixty two thousand five hundred (62,500) newly issued shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, and to make payment in full for such newly subscribed shares by a contribution in cash of six thousand two hundred and fifty euros (EUR 6,250);

(2) Mr. Andrew David THORNTON declared to subscribe to sixty thousand two hundred fifty (60,250) newly issued shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, and to make payment in full for such newly subscribed shares, by a contribution in cash of six thousand twenty five euros (EUR 6,025);

(3) Mr. Ludovic Christian Michel Marie BERNARD declared to subscribe to one thousand one hundred twenty five (1,125) newly issued shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, and to make payment in full for such newly subscribed shares, by a contribution in cash of one hundred twelve euros and fifty cents (EUR 112.50);

(4) Mrs. Devaki PERERA declared to subscribe to one thousand one hundred twenty five (1,125) newly issued shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, and to make payment in full for such newly subscribed shares, by a contribution in cash of one hundred twelve euros and fifty cents (EUR 112.50).

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%).

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED Euros (EUR 12,500) at its disposal, proof of which is furnished.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100).

Extraordinary general meeting

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named shareholders exercising the powers of the general meeting have passed unanimously the following resolutions:

1) Have been elected managers of the Company for an undetermined period:

- Mrs. Anna Przybylska, Manager, born on 1 August 1977, Gdansk, Poland with professional address at 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Mrs. Fatiha WAGNER, Manager, born on 17 December 1975, Mont-Saint-Martin, France, with professional address at 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

2) The registered office of the company is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, acting in her hereabove stated capacity, known to the notary by name, first name, civil statute and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil onze le trente-et-unième jour de mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Monsieur Jonathan Ottley SHORT, Company Director, né le 19 Juillet 1961, Bromley, résidant au 18 Highbury Terrace, Londres N5 1UP, Royaume-Uni,

(2) Monsieur Andrew David THORNTON, Chief Executive Officer, né le 1er Mars 1967, Wakefield, résidant au 1A Shepherd Market, Londres W1J 7PA, Royaume-Uni,

(3) Monsieur Ludovic Christian Michel Marie BERNARD, Investment Manager, né le 6 Juin 1976, Levallois-Perret, France, résidant au 4 Bridel Mews, Londres N1 8AR, Royaume-Uni,

(4) Madame Devaki PERERA, Accountant, née le 1er Décembre 1969, Colombo, SRI LANKA, résidant au 93 Dollis Road, Londres N3 1RE, Royaume-Uni,

Tous ici représentés par Madame Fatiha Wagner, Manager, avec adresse professionnelle au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentés comme dit ci-avant ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tout intérêt dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit

substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»).

Dans le cadre de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit par de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

La Société pourra, en particulier, s'engager dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- accorder toute garantie, fournir tout gages ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise,

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire et utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «HERON CITY S.à r.l.»

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0.10) chacune (référéncées comme «Parts Sociales»).

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant peut représenter un autre gérant au sein d'une réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devra se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence a la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

(1) Monsieur Jonathan O. SHORT a déclaré souscrire à soixante-deux mille cinq cents (62.500) Parts Sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles Parts Sociales par un apport en espèces de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250);

(2) Monsieur Andrew David THORNTON a déclaré souscrire à soixante mille deux cent cinquante (60.250) Parts Sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles Parts Sociales par un apport en espèces de six mille vingt-cinq euros (EUR 6.025)

(3) Monsieur Ludovic Christian Michel Marie BERNARD a déclaré souscrire à mille cent vingt-cinq (1.125) Parts Sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles Parts Sociales par un apport en espèces de cent douze euros et cinquante cents (EUR 112,50);

(4) Madame Devaki PERERA a déclaré souscrire à mille cent vingt-cinq (1.125) Parts Sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles Parts Sociales par un apport en espèces de cent douze euros et cinquante cents (EUR 112,50).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Anna Przybylska, Directeur, née le 1^{er} août 1977 à Gdansk, Pologne avec adresse professionnelle au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

- Madame Fatiha WAGNER, Directeur, née le 17 décembre 1975 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2) Le siège social est établi à Luxembourg, L-2540, 15, rue Edward Steichen-

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fatiha Wagner, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 mai 2011. LAC / 2011 / 25288. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079361/434.

(110088589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

EAVF Mustang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.614.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2009 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 9 septembre 2010 sous la référence L100138137.04

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2011085845/14.

(110096400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

GNT - Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 87.699.

RECTIFICATIF

Cette mention rectificative remplace la version déposée antérieurement le 19 juillet 2010 sous le N L100106730

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011085872/12.

(110096394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Lands Improvement Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.061.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Christine Clarke demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 8 juin 2011.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 8 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Delloula Aouinti
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour Lands Improvement Holdings Luxembourg S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011087000/24.

(110096245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Eastern Finance Corporation S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 15.427.

—
L'an deux mille onze, le seize juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EASTERN FINANCE CORPORATION S.A.-SPF», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 15427, constituée suivant acte notarié du 26 octobre 1977, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 284 du 9 décembre 1977. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 449 du 9 mars 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jessica COSTA POVOA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la société.

- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«RSM Henri Grisius & Associés», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.099.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. GAUTIER, J. COSTA POVOA, V. MICHELS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juin 2011. Relation: EAC/2011/7928. Reçu douze Euros (12.-EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011086122/70.

(110096915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Ecotropic Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.130.

Im Jahre zwei tausend und elf, den vierzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, im Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Sind die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft "ECOTROPIC CONSULTING S.A.", R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 123 130, mit Sitz am Luxembourg, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen am 7. November 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 275 vom 1.März 2007, Seite 13.186.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Flora Gibert.

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Robert Elvinger.

Der Herr Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Aktieninhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, sowie die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleiben der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber respektiv Aktieninhabervertreter, rechtmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung

1. – Verlegung des Gesellschaftssitzes.

Der Herr Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten. Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Einiger Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-1370 Luxemburg, 16, Val Ste Croix, nach L-5365 Münsbach, 13, rue Gabriel Lippmann zu verlegen.

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschließt die Generalversammlung Artikel 2, erster Abschnitt, abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Münsbach."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg. Im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Signé: F. GIBERT, R. ELVINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 juin 2011. Relation: LAC/2011/27573. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011086123/47.

(110096734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

LuxFLAG, Luxembourg Fund Labelling Agency, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg F 4.714.

The Charter Members resolved to approve the following resolution:

Resolution

The Charter Members resolved to change articles 2, 3,13,17, 23 and 25 of the articles of association that now read as follows:

Art. 2. Seat. The seat of the Association is established in the City of Luxembourg.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Association is to grant labels to specific investment undertakings ("investment funds") on the basis of agreed and published criteria. For this purpose, the Association will establish, and may amend from time to time, a list of the labels it may grant based on a set of eligibility criteria which it will define for each of these labels.

The Association has the power to take whatever action is legally permissible to promote, encourage and advance the purpose of the Association.

Art. 13. General powers. The General Meeting constitutes the supreme authority of the Association. It is empowered to amend the Statutes, to appoint and to dismiss the members of the Board of Directors and the auditors, to approve the annual budget and accounts, to dissolve the Association (subject to article 4), to exclude members and, in general, to take any decisions and measures exceeding the authority of the Board of Directors as fixed by the Statutes or by the Law.

The General Meeting, by unanimous decision of the Charter Members, may add a new label to the list of labels to be granted by the Association, subject to the precise eligibility criteria to be defined by the Board of Directors.

Art. 17. Decisions. The composition of a meeting shall be valid providing a majority of Charter Members is present or represented. Decisions shall be taken by a simple majority of the votes cast, except for decisions to change the purpose of the Association, to amend the list of labels to be granted by the Association or to approve the application of a new Charter Member for all of which unanimous approval of the Charter Members is required.

Notwithstanding the preceding paragraph, decisions of the meeting which involve amendments of the Statutes and the exclusion of members or the dissolution of the Association shall be taken subject to the special conditions with respect to presence, majority and, possibly, judicial approval as provided for in articles 8,12 and 20 of the Law.

The decisions will be recorded in minutes. The minutes shall be signed by the Chairman and the Secretary of the Meeting and will be available on demand from the secretariat of the Association.

Art. 23. Powers of the Board of Directors.

(i). The Board of Directors shall have the widest powers to perform all acts of administration and of disposal relating to the Association. It shall have within its competence the powers to perform all acts not expressly reserved for the General Meeting under the Law or under the present Statutes.

(ii). For each label decided by the General Meeting in accordance with Article 13, the Board of Directors shall establish and publish the criteria to be complied with in order to receive such label from the Association.

(iii). It shall set and publish the fees charged for the services of the Association.

(iv). It may create committees and appoint members to these committees. The members of these committees may include Charter Members and Associate Members but are not limited to them.

(v). The Board of Directors shall also appoint or dismiss all agents, employees and members of the Association's staff and shall fix their terms of reference, job description, compensation and other related matters.

Art. 25. Delegation of powers. The Board of Directors may delegate the day-to-day management and the running of the Association's affairs to one or more of its members or to a General Manager. It shall fix the powers of such person (s).

The Board of Directors may also confer special powers to any authorised representative of its choice.

Suit la traduction du texte en français:

Art. 2. Siège. Le siège de l'Association est établi à Luxembourg.

Art. 3. Objet. L'objet de l'Association est d'octroyer des labels à des fonds d'investissements spécifiques («Fonds d'Investissements») sur la base de critères agréés et publiés. A cette fin, l'Association établit, et peut amender de temps en temps, une liste des labels qu'elle peut octroyer sur la base de critères d'éligibilité définis pour chacun des labels.

L'Association a le pouvoir de prendre toutes mesures, quelles qu'elles soient, dans les limites de la loi, afin de promouvoir, encourager et développer son objet.

Art. 13. Pouvoirs généraux. L'Assemblée Générale constitue l'organe suprême de l'Association. Elle a pouvoir de modifier les Statuts, de nommer ou de congédier les membres du Conseil d'Administration et les réviseurs, d'approuver le budget et les comptes annuels, de dissoudre l'Association (sous réserve de l'article 4), d'exclure des membres et, en général, de prendre toute décision ou mesure qui sortent de la compétence du Conseil d'Administration fixée par les Statuts ou la Loi.

L'Assemblée Générale peut, par décision unanime des Membres Actifs, ajouter un nouveau label à la liste des labels que l'Association peut octroyer, soumis à des critères d'éligibilité précis à définir par le Conseil d'Administration.

Art. 17. Décisions. La composition d'une assemblée est valable si une majorité des Membres Actifs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des votes exprimés, à l'exception des décisions de changement de l'objet de l'Association, d'amendement de la liste des labels que l'Association peut octroyer ou d'approbation de la candidature d'un nouveau Membre Actif qui doivent être prises à l'unanimité des Membres Actifs.

Sans préjudice du paragraphe ci-dessus, les décisions de l'assemblée ayant trait à des modifications des Statuts et à l'exclusion de membres ou à la dissolution de l'Association doivent être prises conformément à des règles spéciales de quorum, de majorité, et éventuellement, d'accord judiciaire telles qu'elles sont exposées aux articles 8,12 et 20 de la Loi.

Les décisions seront enregistrées dans des procès-verbaux. Les procès-verbaux seront signés par le Président et par le Secrétaire de l'assemblée et seront disponibles sur demande au secrétariat de l'Association.

Art. 23. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

(i) Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition ayant trait à l'Association. Parmi ses compétences il a le pouvoir d'accomplir tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents Statuts.

(ii) Pour chaque label décidé par l'Assemblée Générale en accord avec l'article 13, le Conseil d'Administration établit et publie les critères à remplir pour recevoir tel label octroyé par l'Association.

(iii) Il détermine et publie les tarifs pour les services de l'Association.

(iv) Il peut créer des comités et désigner les membres de ces comités. Les membres de ces comités peuvent être des Membres Actifs et des Membres Associés ou toute autre personne.

(v) Le Conseil d'Administration peut aussi nommer ou congédier tous les agents, employés et membres du personnel de l'Association et il fixera leurs conditions de travail, leurs fonctions, leurs rémunérations et autres.

Art. 25. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière et l'administration des affaires de l'Association à un ou à plusieurs de ses membres ou à un directeur général. Il fixera ses (leurs) pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs spéciaux à tout représentant autorisé de son choix.

Référence de publication: 2011087001/85.

(110096259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

NBG Asset Management Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.459.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 avril 2011:

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Achilleas KONTOGOURIS de son poste de président du Conseil d'Administration avec effet au 15 avril 2011.

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Spyridon KAPSOKAVADIS président du Conseil d'Administration avec effet au 15 avril 2011, en remplacement de Monsieur Achilleas KONTOGOURIS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088492/14.

(110099027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Artsystem 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.996.

In the year two thousand eleven on the seventeenth day of May,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Artsystem 2", a "société à responsabilité limitée", established at 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, R.C. S.Luxembourg section B number 121996, incorporated by deed enacted on the 17 November 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 5 of the 5 January 2007.

The meeting is presided by Flora Gibert, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms Sonja Bemtgen with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 500 shares representing the whole capital of the company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Decision to put the company into liquidation.

2. Appointment of the Liquidator;

3. Definition of the powers of the Liquidator;

4. Discharge to the Managers;

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution:

The meeting appoints as liquidator: Amadeus Solutions S.A., established at Edificio P.H. Plaza 2000, Calle 50, Panama City, Panama, registration number 504991.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution:

The meeting decides to give full discharge to the members of the Board of Managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept mai,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Artsystem 2", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 121996, constituée suivant acte reçu en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 5 du 5 janvier 2007

La séance est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sonja Bemtgen demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 500 actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

La société Amadeus Solutions S.A., ayant son siège social à Edificio P.H. Plaza 2000, Calle 50, Panama City, Panama, enregistrée sous le numéro 504991.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: F. GIBERT, S. BEMTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23164. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011086519/118.

(110097087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

MGP Artemis II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.131.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Christine Clarke demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 8 juin 2011.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 8 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Samantha Pepper
- Delloula Aouinti
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour MGP Artemis II S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011087005/24.

(110096232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Alpha Trains Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 137.594.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 21 juin 2011

Par les résolutions du 21 Juin 2011, l'associé de la société a décidé:

- D'accepter la nomination de M. Jan Vanhoutte, en tant que gérant de la Société, prenant effet en date du 21 Juin 2011.

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- M. Mark Hatherly, Gérant, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,
- M. Rolf Althen, Gérant, demeurant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,
- M. Claude Elsen, Gérant, demeurant professionnellement au 55, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg,
- M. Jan Vanhoutte, Gérant, demeurant professionnellement au: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011088939/19.

(110099947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

MGP Craven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.981.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Christine Clarke demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 8 juin 2011.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 8 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Delloula Aouinti
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour MGP Craven S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011087006/24.

(110096234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

MGP Idaho S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.110.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Christine Clarke demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 8 juin 2011.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 8 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Delloula Aouinti
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour MGP Idaho S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011087007/24.

(110096240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Gefonds (Lux) et Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 161.438.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. GEFONDS (LUX), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10, Rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par deux de ses gérants Monsieur Didier Mc Gaw et Madame Isabelle Pairon, agissant en qualité d'actionnaire commandité (l'«Actionnaire Commandité»);

ET

2. KERMON CAPITAL INC., établie et ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici dûment représentée par son mandataire Monsieur Didier Mc GAW;

3. Monsieur Didier Mc GAW, avocat à la Cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe, Ile Maurice, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, agissant en qualité d'actionnaires commanditaires (les «Actionnaires Commanditaires»).

Les trois parties sont ici représentées par Madame Isabelle PAIRON en vertu de procurations données sous seing privé à Luxembourg le 10 juin 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées et signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte et vont être soumises en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société en commandite par actions (ci-après la «Société») que les parties déclarent constituer entre elles:

Chapitre I^{er} . - Définitions

Art. 1^{er} . Définitions. Dans les présents statuts, les termes qui suivent ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous:

Actions: désigne les actions émises par la Société.

Actions de Classe A: désigne les Actions ordinaires de classe A souscrites par un associé commanditaire.

Actions de Classe B: désigne les Actions ordinaires de classe B souscrites par un associé commanditaire.

Actions de Classe C: désigne les Actions ordinaires de classe C souscrites par un associé commanditaire.

Actions de Classe D: désigne les Actions ordinaires de classe D souscrites par un actionnaire commandité, lequel est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux.

Affiliés: désigne, lorsque utilisé en rapport avec une personne déterminée, toute personne qui directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par, ou fait l'objet d'un contrôle commun avec la personne déterminée ou plusieurs Actionnaires; pour les besoins de cette définition, une personne est réputée contrôler une entité dont il ou elle est le bénéficiaire économique de 100% des actions émises avec droit de vote.

Actionnaire (s): désigne tout détenteur d'Actions.

Actionnaire(s) Commandité (s): tout souscripteur d'Actions de Classe D.

Actionnaire(s) Commanditaire (s): désigne les Actionnaires de la Société détenant soit des Actions de Classe A, soit des Actions de Classe B, soit des Actions de Classe C.

Conseil de Surveillance: désigne le conseil comprenant au moins trois commissaires responsables de la surveillance de la gestion de la Société.

Gérant Commandité: désigne le ou les Actionnaires Commandités chargé de la gérance de la Société.

Jour Ouvrable: désigne tout jour autre qu'un samedi, dimanche ou qu'un jour pour lequel les banques situées au Luxembourg ont le droit ou l'obligation de fermer.

Loi: désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Membre de la Famille: désigne, pour un Actionnaire, l'époux/l'épouse, les enfants et les petits-enfants de cet Actionnaire. Statuts: désigne les présents statuts.

Chapitre II. - Forme, Raison sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 2. Forme, Raison sociale. Il est formé par les présentes entre l'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires une société en commandite par actions (la «Société») qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents Statuts.

La Société adopte la raison sociale «GEFONDS (LUX) ET Cie S.C.A.».

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Gérant Commandité. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

4.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter aux Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds, donner crédit à des tiers, souscrire ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

4.4.3. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

4.4.4. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

4.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 6. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille Francs Suisses (100.000.- CHF) divisé en cent mille (100.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale de un Franc Suisse (1.- CHF) chacune dont quarante mille (40.000) Actions de Classe A, dix mille (10.000) Actions de Classe B, quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (49.999) Actions de Classe C et une (1) Action de Classe D, toutes entièrement libérées.

Art. 7. Forme des actions. Les Actions sont et resteront nominatives.

La Société maintiendra un registre des Actions à son siège social.

Art. 8. Restrictions au transfert d'actions. Chaque Actionnaire s'engage à ne pas vendre, céder ou transférer aucune de ses Actions sans le consentement du Gérant Commandité et autrement qu'en conformité avec le présent article 8.

Un Actionnaire désirant transférer tout ou partie de ses Actions doit demander préalablement au Gérant Commandité son accord par écrit et fournir les informations relatives à la cession projetée et au cessionnaire projeté telles que peut raisonnablement exiger le Gérant Commandité.

Cependant, le consentement du Gérant Commandité ne peut pas être injustement retenu si le transfert projeté doit être fait à un (des) Membre (s) de la Famille ou à un (des) Affilié(s) de l'Actionnaire (ci-après un «Cessionnaire Autorisé»).

Dans ce dernier cas, après avoir été informé par écrit du projet de vente, de cession ou de transfert de ses Actions à son Cessionnaire Autorisé par un Actionnaire (l'«Actionnaire Cédant») le Gérant Commandité approuvera le projet de vente, de cession ou de transfert sous les conditions cumulatives suivantes:

- que l'Actionnaire Cédant reste conjointement et solidairement responsable avec le Cessionnaire Autorisé pour toutes obligations de l'Actionnaire Cédant en relation avec sa position de souscripteur ou de détenteur d'Actions;

- que l'Actionnaire Cédant garantisse irrévocablement et inconditionnellement la Société et le Gérant Commandité (si applicable), dans une forme satisfaisant le Gérant Commandité, l'exécution ponctuelle par le Cessionnaire Autorisé de toutes obligations restantes de l'Actionnaire Cédant en relation avec sa position de souscripteur ou de détenteur d'Actions et qu'il en tienne quitte et indemne la Société et le Gérant Commandité (si applicable), sous réserve des dispositions légales applicables;

- qu'au cas où le Cessionnaire Autorisé cesse d'être un Affilié de l'Actionnaire Cédant, le Cessionnaire Autorisé s'engage à revendre, recéder ou re-transférer ces Actions à l'Actionnaire Cédant, dans les trente jours qui suivent la date à laquelle il cesse d'être un Affilié de l'Actionnaire Cédant, aux mêmes conditions que celles définies dans le présent article; et enfin

- que le Cessionnaire Autorisé assume toutes les obligations de l'Actionnaire Cédant restantes à ce moment en relation avec sa position de souscripteur et porteur d'Actions.

Chapitre III. - Gestion et conseil de surveillance

Art. 9. Gestion. Est nommé pour la durée de la société GEFONDS (LUX) en tant que Gérant Commandité.

La Société sera gérée par le Gérant Commandité, en sa qualité d'unique associé commandité de la Société.

La Société sera dissoute en cas de révocation du Gérant Commandité.

Les Actionnaires Commanditaires ne participeront pas à la gestion de la Société et ne pourront pas y intervenir.

Art. 10. Pouvoirs du gérant commandité. Le Gérant Commandité a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Gérant Commandité.

Art. 11. Responsabilité du gérant commandité et des actionnaires commanditaires. Le Gérant Commandité est solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales ou d'une autre façon et ils sont tenus à l'égard de la Société uniquement à hauteur de la valeur nominale et de la prime d'émission (s'il en existe une) payées pour chaque Action qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 12. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature du Gérant Commandité, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant Commandité.

Art. 13. Dissolution - Incapacité du gérant commandité. En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant Commandité ou si pour toute autre raison le Gérant Commandité est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, Actionnaires ou non, qui resteront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Les administrateurs ainsi nommés devront convoquer l'assemblée générale des Actionnaires dans un délai de quinze jours à partir de leur nomination et dans les formes prévues par l'article 19 des Statuts.

Les devoirs des administrateurs ainsi nommés consisteront à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des Actionnaires se réunisse et nomme un ou plusieurs nouveaux Gérant(s) Commandité(s).

Art. 14. Conseil de surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires sans que l'accord du Gérant Commandité ne soit requis. L'assemblée générale des Actionnaires détermine la durée de leurs mandats, mais pour une période ne dépassant pas six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires sans que l'accord du Gérant Commandité ne soit requis.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance tomberait en-dessous de trois, le Gérant Commandité convoquera immédiatement une assemblée des Actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

Le Conseil de Surveillance exécutera sa mission conformément à la Loi.

Les membres du Conseil de Surveillance ne seront pas rémunérés pour leurs fonctions.

Art. 15. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur la convocation de son président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux membres le demandent.

Toutes les réunions du Conseil de Surveillance seront présidées par son président, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres un autre membre du Conseil pour présider la réunion.

Un avis de convocation écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera adressé par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée ou «e-mail» à tous les membres au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée ou «e-mail» de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un autre membre comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par la majorité des membres est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Toute décision prise par une majorité des membres stipulant qu'il existe une situation d'urgence, sera définitive et souveraine à cet égard.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des Actionnaires, régulièrement constituée, représente l'ensemble des Actionnaires. Sous réserve de tous les pouvoirs réservés au Gérant Commandité d'après les Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu qu'une décision ne pourra être valablement adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires sans l'accord du Gérant Commandité en conformité avec l'Article 111 de la Loi.

Art. 17. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le Gérant Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires.

De telles assemblées doivent être convoquées si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social ou le Conseil de Surveillance le demandent.

Art. 19. Convocation des assemblées générales. Les Actionnaires sont convoqués aux assemblées générales d'Actionnaires par une convocation du Gérant Commandité indiquant l'ordre du jour de cette assemblée et envoyée au moins 8 jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée dans le registre d'Actions.

L'ordre du jour d'une assemblée générale d'Actionnaires extraordinaire devra également, si nécessaire, décrire toutes les modifications proposées aux Statuts et, le cas échéant, contenir le texte des modifications affectant l'objet social ou la forme de la Société.

Les Actionnaires recevront toutes les informations en relation avec les affaires décrites dans l'ordre du jour.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 20. Présence - Représentation. Tous les Actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'Actionnaires.

Tout Actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un mandataire, lequel peut ne pas être Actionnaire.

Toute société ou autre personne juridique qui est Actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée toute personne qu'elle estime apte pour agir comme son représentant lors d'une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoir que le Gérant Commandité pourrait exiger.

Le Gérant Commandité peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'Actions, les donneurs de gages et les bénéficiaires de gages d'Actions peuvent seulement désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

Art. 21. Déroulement. Les assemblées générales des Actionnaires sont présidées par le Gérant Commandité ou par toute personne désignée par le Gérant Commandité.

Le président d'une assemblée générale des Actionnaires désigne un secrétaire.

Cette assemblée générale des Actionnaires élit un scrutateur. Ensemble, ces personnes forment le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 22. Ajournement. Le Gérant Commandité peut sur-le-champ reporter toute assemblée générale des Actionnaires de quatre semaines. Il est tenu de la reporter si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social de la Société le requièrent.

Toute résolution adoptée préalablement à cet ajournement est automatiquement annulée.

L'assemblée générale des Actionnaires reportée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les Actions et procurations déposées en bonne et due forme pour la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 23. Vote. Une liste des présences, indiquant les noms des Actionnaires et le nombre d'Actions pour lesquelles le vote est émis, est signée par chacun des Actionnaires ou par leur mandataire préalablement au commencement de la tenue de l'assemblée.

L'assemblée générale des Actionnaires ne peut délibérer et voter que sur les points compris dans l'ordre du jour.

Chaque Action donne droit à une voix.

Le vote est effectué par levée des mains ou par appel tournant, à moins que l'assemblée générale des Actionnaires décide par une majorité simple d'adopter une autre méthode de scrutin.

Sauf disposition contraire prévue par la loi ou par les présents Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des personnes présentes et votant, étant entendu que toute résolution ne sera valablement adoptée qu'avec l'accord du Gérant Commandité.

Lorsqu'une résolution est susceptible d'affecter les droits d'une catégorie d'Actions, les détenteurs de la catégorie d'Actions concernée émettront leur voix dans une assemblée distincte.

Art. 24. Modification des présents statuts. Pour toute assemblée générale des Actionnaires convoquée ou re-convoquée en conformité avec la Loi afin de modifier les Statuts de la Société, y compris la clause relative à l'objet social, ou afin de délibérer sur des questions pour lesquelles la Loi renvoie aux conditions énumérées par la Loi pour la modification des Statuts, au moins la moitié des Actions émises devront être présentes ou représentées. L'assemblée générale des

Actionnaires ne peut valablement délibérer que si l'ordre du jour indique les modifications statutaires prévues et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une deuxième assemblée peut être convoquée au moyen de convocations écrites, conformément aux Statuts et à la Loi. Chaque convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et le résultat de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée peut valablement délibérer, indépendamment de la part du capital social représentée.

Les résolutions doivent être adoptées, dans les deux assemblées, par au moins deux tiers des voix des Actionnaires présents ou représentés, étant entendu qu'aucune résolution ne peut être valablement adoptée si elle n'est pas approuvée par le Gérant Commandité.

Art. 25. Résolutions. Le président de l'assemblée générale des Actionnaires, le secrétaire et le scrutateur signent les procès verbaux relatif aux résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires ainsi que le Gérant Commandité quand il marque son accord.

Le Gérant Commandité signe les copies et extraits de procès verbaux relatifs aux résolutions devant être produits dans une procédure judiciaire ou de toute autre manière.

Art. 26. Commissaire aux comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser 6 ans, rééligibles et toujours révocables.

Chapitre V. - Exercice social

Art. 27. Exercice social. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 28. Adoption des comptes annuels. A la fin de l'exercice social et aussitôt que cela peut raisonnablement se faire, le Gérant Commandité remet aux Actionnaires une copie des comptes annuels relatifs à l'année sociale précédente et revus par le commissaire et établis conformément aux dispositions de la Loi.

Ces comptes annuels sont soumis pour adoption à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires. Cette assemblée examine et, le cas échéant adopte, les comptes annuels.

Art. 29. Affectation du résultat. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net ainsi déterminé qui seront alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire au moment où la réserve légale sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Le Gérant Commandité pourra prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires conformément à la Loi. Le bénéfice sera réparti entre chaque actionnaire proportionnellement au nombre d'actions détenu par cet actionnaire dans le capital de la Société.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation, Dédommagement

Art. 30. Dissolution, Liquidation. Sous condition préalable d'une proposition en ce sens de la part du Gérant Commandité, la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires prise sous les mêmes conditions de présence et de majorité que pour la modification des Statuts à moins que la Loi n'en dispose autrement.

Le Gérant Commandité doit proposer la mise en liquidation de la Société à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque tous les investissements de la Société ont été cédés ou liquidés.

Au cas où la Société est dissoute, la liquidation est effectuée par le Gérant Commandité ou par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des individus ou des entités juridiques) nommées par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs attributions et leur rémunération.

Suite au paiement de toutes les dettes de et de tous les droits contre la Société ainsi que des dépenses de la liquidation, les avoirs nets seront distribués en conformité avec la Loi.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

- 1) Kermon Capital Inc.: 40.000 Actions de Classe A, 10.000 Actions de Classe B et 49.998 Actions de Classe C;
- 2) Monsieur Didier McGaw: 1 Action de Classe C; et
- 3) GEFONDS (LUX): 1 Action de Classe D.

Total: 40.000 Actions de Classe A, 10.000 Actions de Classe B, 49.999 Actions de Classe C et 1 Action de Classe D.

Toutes ces Actions ont été libérées à hauteur de cent pourcent (100 %) de sorte que le capital social émis et souscrit de la Société de cent mille Francs Suisses (100.000.- CHF) est maintenant à la libre disposition de la Société. La preuve de l'existence de cet apport a été rapportée au notaire soussigné.

91373

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros (1.600.- EUR), vu les apports exempts d'impôts ainsi que ceux soumis au droit d'apport.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié le respect des conditions énumérées à l'article 26 de la loi relative aux sociétés commerciales et il déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Disposition provisoire

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures en 2012.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à 3.

Sont nommés membres du Conseil de Surveillance:

- a) Monsieur Peter WULF, retraité, né le 15 novembre 1944 à Lasbeck-Gut (Allemagne), demeurant au Vallée Gobier 28, B-1380 Lasne;
- b) Monsieur Brian WORKMAN, réviseur d'entreprises, né le 30 septembre 1960 à Philadelphie (USA), demeurant à L-8472 Eischen, 49c, Grand'rue;
- c) CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.770, avec siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Leur mandat expire lors de l'assemblée générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année 2012.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux-comptes L'Alliance Révision S.à r.l., RCS Luxembourg B 46.498 avec siège à 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg. Le mandat expire lors de l'assemblée générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année 2012.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom de famille, prénom, état civil et domicile, celles –ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Pairon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2011. LAC/2011/27171. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083156/345.

(110092908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

MGP Jack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.199.275,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.137.

—
Extrait des résolutions des associés du 8 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Christine Clarke demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 8 juin 2011.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 8 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Delloula Aouinti
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour MGP Jack S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011087008/24.

(110096223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

C-Cap Invest A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.354.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 15. Juni 2011

Am 15. Juni 2011 hat die Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Kenntnisnahme des Rücktritts von Herrn Eduard VON KYMMEL von seinem Mandat als Vorsitzender des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;

- Einberufung von Herrn Alfred JUNG, geboren am 3. Dezember 1969 in Forbach, Frankreich und geschäftsansässig unter folgender Adresse: Grand Rue, 56, Luxembourg L-1660, als neuer Vorsitzender des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine Dauer bis zur Generalversammlung der Aktionäre, welche im Jahr 2015 stattfinden wird.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Herr Alfred JUNG, Vorsitzender des Verwaltungsrates
- Frau Viviane LEURIN, Verwaltungsratsmitglied
- Herr Manfred JUNG, Verwaltungsratsmitglied
- Herr Eduard VON KYMMEL, Verwaltungsratsmitglied

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2011.

C-CAP INVEST AG.

Unterschrift

Référence de publication: 2011093503/24.

(110105832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Ureit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.387.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Christine Clarke demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 8 juin 2011.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 8 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Delloula Aouinti
- Audrey Lewis

- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour UREIT S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011087017/25.

(110096227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Merloni Progetti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 42.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merloni Progetti International S.A.

Société Anonyme

Luca CHEOCHINATO

Référence de publication: 2011088476/12.

(110099439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Tottenham Hale S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.760.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 30 mai 2011 entre InvestOpp S.à r.l. et Monsieur Carsten Probst, 125.000 parts sociales de catégorie B de la Société sont transférées comme suit:

- Carsten Probst, né le 7 août 1967 à Francfort, demeurant à Hundshager Weg 5, D-65719 Hofheim am Taunus, Allemagne, acquiert désormais 125.000 parts sociales de catégorie B à compter du 30 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tottenham Hale S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011088887/17.

(110099220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

MGJL Sub Co 1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 16.960.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.984.

Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10032, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 28 février 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGJL Sub Co 1 (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011088479/16.

(110099687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

NREP Transactions Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.112.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088497/9.

(110099148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Clerical Medical Europe Financial Services B.V. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.191.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait

Il résulte d'une résolution prise en date du 17 juin 2011 par Clerical Medical Europe Financial Services B.V., ayant son siège social au 6229 EG Maastricht, Randwycksingel 35 (The Netherlands), que Clerical Medical Europe Financial Services B.V., Luxembourg Branch, une succursale d'une société de droit étranger, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-93191 a clôturé ses activités et a été dissoute, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Clerical Medical Europe Financial services B.V., Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2011089015/18.

(110100377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

MSK Réalisations, Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.

R.C.S. Luxembourg B 97.395.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832

L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011088488/13.

(110099611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Fighting aids, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8278 Holzem, 6, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg F 8.786.

STATUTS

Art. 1^{er}. Il est fondé entre les adhérents aux présents Statuts, une association régie par la loi de 1928, du Grand-Duché du Luxembourg, sur les associations, ayant pour titre: FIGHTING AIDS (F.A.)

Art. 2. Cette association de caractère international a pour buts:

- La lutte contre les épidémies mondiales et spécialement le SIDA, l'aide aux populations atteintes
- L'aide aux projets de contrôle des pollutions qui découlent dans certains pays, de la surpopulation mondiale
- L'organisation et l'aide au financement de toutes actions permettant la réalisation de ces buts
- L'adhésion et/ou la fédération avec toute association ayant des buts similaires et la délégation de l'un ou de plusieurs de ses membres à des réunions, séminaires, congrès, meetings... pouvant permettre d'atteindre les buts précisés ci-dessus.

Art. 3. Le siège social est fixé à Holzem et sur décision du bureau à confirmer par l'assemblée générale ordinaire de l'association, ce siège pourrait être transféré en tout autre lieu

Art. 4. Pour être admis comme membre de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue souverainement. Toute demande d'adhésion devra comprendre un CV complet et le parrainage de trois membres ou de deux membres du bureau, la cotisation minimum est 50 euros par an (revalorisation annuelle si nécessaire)

Art. 5. La qualité de membre peut se perdre par la démission, la radiation pour non paiement de cotisation pendant deux ans ou du fait d'une action contraire aux buts de l'association; la radiation doit être approuvée par la majorité des membres du bureau, le Président disposant de deux voix.

Art. 6. L'association est dirigée par un conseil de membres, au nombre de 9 au maximum, élus pour trois ans en AG. Les membres du Conseil ne peuvent être réélus que deux fois successives mais peuvent être de nouveau élus après une interruption de trois. Pour être membre du Conseil il faut être majeur.. Le Conseil choisit parmi ses membres, obligatoirement par vote à bulletin secret, un bureau comprenant au minimum un Président, un secrétaire et un trésorier, avec un maximum de 5 membres.

Le président a tous pouvoirs pour ester en Justice au nom de l'association, mais avec l'accord du bureau, aussi pour ouvrir et gérer un compte bancaire au nom de l'association.

Art. 7. Le Conseil est renouvelé chaque année par tiers au tirage au sort pour les deux premières années. En cas de vacance entre deux AG, il y aura cooptation par le Conseil avec confirmation ou infirmation par l'AG suivante

Le Conseil doit se réunir au moins trois fois par an sur convocation du Président ou à la demande du quart des membres. Un membre du Conseil absent deux fois successives sans excuses écrites est démis de ses fonctions.

Art. 8. L'Assemblée générale comprend tous les membres de l'association et se réunit une fois par an au minimum. La convocation doit être envoyée au moins trois semaines avant la date fixée, le cachet de la Poste faisant foi, et elle doit indiquer de façon précise l'ordre du jour définitif pourra en outre comporter toutes les questions soumises au bureau par écrit par un adhérent au moins deux semaines avant la date de l'Assemblée.

Art. 9. Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil.

Art. 10. Les ressources de l'Association comprennent les cotisations, les subventions en provenance de toute origine légale, les produits des activités liées aux objets et buts de l'association, les dons et legs, toutes autres ressources autorisée par la Loi d'éventuelles autres ressources

Art. 11. Le personnel bénévole en mission pourra être rétribué pour les frais encourus et sur la base d'un revenu personnel minimum dont le montant sera déterminé par le Conseil d'administration de l'association, et suivant les ressources de celle ci.

Art. 12. La dissolution peut être prononcée à la majorité des 3/4 des membres présents ou représentés en AG. Dans ce cas l'actif, s'il en reste, doit être attribué à la même majorité, à toute autre association ou Fondation ayant des buts similaires.

Fait au LUXEMBOURG et signé par 3 membres du bureau fondateur provisoire.

René Vaillant / Pierre Lemoine / Yvon Craff

Le Président / Le secrétaire / Le Trésorier

Référence de publication: 2011093163/52.

(110103559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

MJL Sub Co 2 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 3.000.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.983.

Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10033, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 28 février 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MJL Sub Co 2 (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011088480/16.

(110099688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**Vestia S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Vestia S.à r.l.).**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 72.445.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of June.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr Lars Göran FALKESKOG, director of companies, residing at CH-1801 Le Mont-Pèlerin (Switzerland), 5, Chemin de l'Hôtel du Mirador,

represented by Mrs Diane WUNSCH, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated above, in his capacity of sole shareholder of the limited liability Company "VESTIA S.à r.l.", having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg number B 72.445,

incorporated by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, on October 27, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 15 of January 6, 2000, modified by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, on December 11, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 608 on August 7, 2001, modified the last time by a deed of Maître Joseph GLODEN, notary, then residing in Grevenmacher, on October 24th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2287 on December 7th, 2006,

has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company into a family estate management company (a "société de gestion de patrimoine familial") ("SPF") as defined by the law of 11th May, 2007 creating the SPF, with effect at June 1st, 2011.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the company to read as follows:

" **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company), qualified as family wealth management company in the sense of the dispositions of the law of May 11th, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF") (hereafter the SPF-Law) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Third resolution

The sole shareholder resolves to change the purpose of the company and to amend article 2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 2.** The exclusive purpose for which the Company is formed is the acquisition, holding, management and realisation of financial assets as defined in the law of 11th May, 2007 on the creation of the family estate management company. The Company is not allowed to carry on any commercial activities.

Title to the shares of the Company will be restricted either to natural persons or patrimonial entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons or to an intermediary acting on their behalf.

To the same extent, the shares are not freely transferable to investors other than those described in the precedent paragraph.

In general the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension. In all the operations indicated above, however, and as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of 11th May, 2007 on the creation of the family estate management company. "

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the company into "VESTIA S.à r.l. – SPF" and to amend article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 4.** The name of the company is "VESTIA S.à r.l. – SPF"."

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at two million two hundred thirty-seven thousand eight hundred Euros (EUR 2.237.800,-) represented by twenty-two thousand three hundred seventy-eight (22.378) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100,-) each, all held and subscribed by Mr. Lars Göran FALKESKOG, company director, residing at 5, Chemin de l'Hôtel du Mirador, CH-1801 Le Mont-Pèlerin.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 15 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of July and ends on the 30th of June."

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to amend article 19 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 19.** The law of 10th August, 1915 and its amendments as well as the law of 11th May, 2007 creating the family estate management company shall apply to the present Company unless otherwise provided for in the articles of association."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, is estimated to be approximately one thousand two hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person have signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Lars Göran FALKESKOG, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1801 Le Mont-Pèlerin (Suisse), 5, Chemin de l'Hôtel du Mirador,

représentée par Madame Diane WUNSCH, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée «VESTIA S.à r.l.», ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg numéro B 72.445,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire, alors de résidence à Hesperange, en date du 27 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 15 du 6 janvier 2000, modifiée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire, alors de résidence à Hesperange, en date du 11 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 608 du 7 août 2001, modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire, alors de résidence à Grevenmacher, en date du 24 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2287 du 7 décembre 2006,

a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transformer la société en une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") telle que définie par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial avec effet au 1^{er} juin 2011.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la société pour être lu comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") (ci-après la Loi SPF) qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 2 des statuts de la société pour être lu comme suit:

« **Art. 2.** L'objet exclusif pour lequel la Société est formée, est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définies dans la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial. La Société ne pourra exercer aucune activité commerciale.

La propriété des actions sera réservée soit aux personnes physiques soit aux entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou un intermédiaire agissant pour leur compte.

Dans la même mesure, les actions ne seront pas librement transférables à des investisseurs autres que ceux décrits au paragraphe précédent.

En général la Société pourra prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de ses droits et à la conclusion de toutes sortes de transactions qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont susceptibles de favoriser son développement ou son expansion. Pour toutes les opérations citées ci-dessus, ainsi que pour toute son activité, la Société restera néanmoins dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en «VESTIA S.à r.l. – SPF» et de modifier l'article 4 des statuts de la société pour être lu comme suit:

« **Art. 4.** La Société existe sous la dénomination de «VESTIA S.à r.l. – SPF».

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la société pour être lu comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions deux cent trente-sept mille huit cents Euros (2.237.800.- EUR) représenté par vingt-deux mille trois cent soixante-dix-huit (22.378) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées, toutes détenues par Monsieur Lars Göran FALKESKOG, demeurant à CH-1801 Le Mont-Pèlerin (Suisse), 5, Chemin de l'Hôtel du Mirador. "

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la société pour être lu comme suit:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le 30 juin.»

Septième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 19 des statuts de la société pour être lu comme suit:

« **Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à mille deux cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. WUNSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2011. LAC/2011/27388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086960/159.

(110097539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Miltonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MILTONIA S.à r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088481/11.

(110099192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Moselle S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 100.966.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088484/10.

(110099083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

BankMed Cedar Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.194.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 mai 2011

En date du 30 mai 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 22 octobre 2010, de Monsieur José-Benjamin Longrée en qualité d'Administrateur,
- d'accepter la démission, avec effet au 1^{er} mars 2011, de Monsieur Usama R. Mikdashi en qualité d'Administrateur
- de nommer, avec effet au 30 mai 2011, Monsieur Osama Qirreh, BankMed, 482 Clemenceau Street, 11348 Beyrouth, en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,
- de renouveler les mandats de Monsieur Nicolas Luccioni, de Monsieur Adel Chekir et de Monsieur Stanilas de Hauss Boncza en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BankMed Cedar Funds

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011090635/20.

(110102990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Bargo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.769.

—
EXTRAIT

En date du 28 juin 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
2. Kees-Jan Avis, né le 30/12/1981 à Heemstede, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Suite aux résolutions 1-2 de l'associé unique, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Kees-Jan Avis, gérant,
- Wim Rits, gérant,
- Mark Burgett, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011088969/19.

(110100507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

BRE/Blue Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.387.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first day of April.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

BRE/Blue Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 1 April 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "BRE/Blue Finance S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500. -) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25. -) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders or its members a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 19. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The 500 shares have been subscribed by BRE/Blue Holdings S.à r.l., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management 5 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 151600, is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den ersten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

BRE/Blue Holdings S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, noch nicht im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen,

hier vertreten durch Frau Carole Noblet, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 1. April 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle and Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „BRE/Blue Finance S.à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirks kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, der aus mindestens zwei Geschäftsführern besteht, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Art. 12. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführersitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen, die Versammlungen finden am Gesellschaftssitz statt.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratsitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst

werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 13. Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 15. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 17. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

Art. 19. Die Zahl der Gesellschafter der Gesellschaft sollte zu keinem Zeitpunkt dreißig (30) überschreiten. Eine natürliche Person sollte zu keinem Zeitpunkt Gesellschafter der Gesellschaft werden können.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Abschlagsdividenden können unter Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen ausgeschüttet werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 24. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden von BRE/Blue Holdings S.à r.l., vorgenannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2011.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausend zweihundert euro (€ 1.200,-) geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg.
2. BRE/Management 5 S.A., eine société anonyme bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 151600, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2011. Relation: EAC/2011/4881. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081240/318.

(110090824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Moseltank A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 73.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088485/10.

(110099761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Multipoints Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011088489/13.

(110099589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Paradise Game Ranch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 110.415.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.06.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011088512/12.

(110099857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Müpro (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 54.566.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088490/10.

(110099170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

N.G.E. S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 70.483.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/06/2011.

Pour: N.G.E. S.A.

Société anonyme en liquidation

Pour le Liquidateur

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Christine Racot

Référence de publication: 2011088491/16.

(110099069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Nelia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.889.

Veillez noter que Monsieur Par MELLSTRÖM, agissant en qualité d'associé de la société, réside désormais à l'adresse suivante:

Southbank, 883, North Bridge Road, 11-05, Singapour 198785, Singapour.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour NELIA INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088493/14.

(110099203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Royal St Andrews S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.962.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 11 juin 2011

Est nommé réviseur d'entreprises pour les comptes annuels et les comptes consolidés, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & CO Sàrl, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

En remplacement de la société AUDIEX S.A., commissaire aux comptes démissionnaire en date du 30 mai 2011

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088557/14.

(110099702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Nordbat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 102.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088494/10.

(110099726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

NREP Transactions Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 115.472.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088498/9.

(110099147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

NREP Transactions Holding 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.745.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088499/9.

(110099146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

NREP Transactions Holding 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 125.050.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088500/9.

(110099145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Trimandre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.716.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale de la Société, tenue en date du 7 juin 2011 que:

- Prime Director Ltd., société ayant son siège social au 3076, Sir Francis Drake's Highway, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a été nommé gérant de la Société avec effet au 7 juin 2011, et ce pour une période indéterminée;
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Trimandre S.à r.l.

Représentée par M. Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2011088889/17.

(110099306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

NREP Transactions Holding 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 134.153.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088501/9.

(110099144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Mare Onda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 111.413.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2011

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats de Mme Marcella PIRROTTINA, née le 13/07/1930 à Rome, demeurant au 11 Via Barberini à Rome, de M. René FALTZ, né le 17.08.1953 à Luxembourg, demeurant au 6, rue Heine, Luxembourg et de M. Tom FELGEN, né le 14.12.1971 à Luxembourg, demeurant au 6, rue Heine, Luxembourg aux fonctions d'administrateurs de la société pour une nouvelle période de six ans.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de LOMAC S.A., ayant son siège au 6, rue Heine, Luxembourg, RCS Luxembourg B 22 206, au poste de commissaire aux comptes de la société pour une nouvelle période de six ans.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011089229/18.

(110099907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Paradise Game Ranch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 110.415.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.06.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011088514/12.

(110099859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Meaco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 30.300.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 juin 2011 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions:

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de COSAFIN S.A, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et de Monsieur Michel SWENDEN,

L'assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste d'Administrateur la société JALYNE SA, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le n° B158952, en remplacement de Monsieur Koen LOZIE.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, 8, rue Haute, L-4963 Clémency.

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Extrait Certifié Conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011093194/22.

(110103825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Parc Breidfeld sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 134.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088515/10.

(110099721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Parinox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 148.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088516/10.

(110099179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Participations et Promotions S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 59.101.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011088517/12.

(110099819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Bisserwee S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 161.439.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société adoptées en date du 14 juin 2011 que Monsieur Steve KRACK, demeurant à L-2160 Luxembourg, 6, rue Munster, a été nommé en tant 'Délégué à la gestion journalière' de la Société à partir du 10 juin 2011 pour une durée de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes sociaux de l'année 2016, se tenant en 2017, sans préjudice à la possibilité du Conseil d'administration de pouvoir procéder déjà antérieurement à la révocation ad nutum de Monsieur Steve Krack de son poste de Délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour Bisserwee S.A.

Georges Wirtz

Référence de publication: 2011088971/19.

(110100234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.
